



Congés payés cumulés pendant 2 ans

Par **simpleg**, le **02/01/2010 à 21:30**

Bonjour, j'aimerais savoir si je suis obligé de prendre mes congés sachant que j'ai déjà pris au mois de septembre (3 mois avant) mon employeur me met la pression pour que je prenne avant mai sachant aussi que j'ai 30 jours et est-ce que on peut cumuler 2 ans quel sont les conditions quel est l'article en particulier sur ce point j'aimerais savoir merci d'avance cordialement

Par **DSO**, le **02/01/2010 à 21:55**

Bonsoir, Non, vous ne pouvez pas cumuler vos CP sur 2 ans (sauf en cas d'impossibilité de les avoir pris suite à un accident de travail ou maladie professionnelle). L'employeur est en droit de vous imposer de prendre le solde de l'année passée avant la fin mai. Cordialement, DSO

Par **simpleg**, le **04/01/2010 à 00:58**

merci pour votre réponse rapide concernant encore les congés saviez-vous si c'est possible de prendre les congés en argent j'ai entendu parler de paiement de 70 % en contrepartie des congés ont-ils le droit de faire ça ?